

PROCÈS VERBAL

des travaux de la grande commission nautique
tenue le 15 décembre 2017 dans la salle du port de Cavalaire-sur-Mer, relative au projet d'aménagement
du port de Cavalaire-sur-Mer.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, saisie ainsi par courrier du 8 décembre 2016 de la direction départementale de la mer et du littoral du Var, et suite à l'arrêté municipal du 24 novembre 2017 du maire de Cavalaire-sur-Mer portant nomination des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie le vendredi 15 décembre 2017 dans la salle de la mairie de Cavalaire-sur-Mer pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de Cavalaire-sur-Mer.

La commission était composée de :

- | | | |
|----|---|--------------------------|
| M. | Jean-Yves BEQUIGNON, capitaine de vaisseau (R), de l'inspection générale des Armées-marine | Président par suppléance |
| M. | Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine | Secrétaire |

Membre de droit

Mme Anne LE VEY-MAIRE, administratrice de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes	Déléguée à la mer et au littoral du Var adjointe, chef du service affaires maritimes et portuaires (DDTM - DML 83)
--	--

Membres temporaires titulaires

M. Jimmy HUC	Représentant la marine de commerce
M. Philippe BUSCHIAZZO	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Mohamed BELADEM	Représentant les professionnels pratiquant des activités nautiques
M. Cyril GRIMAL	Représentant le concessionnaire
M. Loïc FUZIER PERRIN	Représentant les plaisanciers

Membre temporaire suppléant

M. Michel LOISEL	Représentant les plaisanciers
------------------	-------------------------------

Autres participants

Mlle Sophie PITON, élève-administrateur des affaires maritimes, stagiaire DDTM83
M. Philippe LEONELLI, maire de Cavalaire-sur-Mer

M. Olivier CORNA, 1^{er} adjoint de la commune de Cavalaire-sur-Mer
M. Patrice VECCHI, directeur général des services de la commune de Cavalaire-sur-Mer
M. Vincent CHARNAY, ingénieur travaux de la commune de Cavalaire-sur-Mer
M. Marc-Emmanuel QUIROUARD-FRILEUSE, directeur du port public de Cavalaire-sur-Mer
M. Nicolas MAZURIER, service de la subdivision des Phares et Balises de la DIRM MED
M. Jean-Michel PANNACCI, Société Corinthe Ingénierie
Mme Maud GUIDONI, chargée d'études, Société Corinthe Ingénierie
M. Etienne SAVIGNY, directeur technique, Société Corinthe Ingénierie

La réunion de la grande commission nautique a été précédée d'une visite sur site avec présentation du projet.

En début de séance, le président remercie la chef du service affaires maritimes et portuaires de la DDTM/DML 83 pour le soutien apporté à l'organisation de cette GCN, le maire de Cavalaire-sur-Mer pour son accueil dans la salle de la mairie, le directeur du port pour l'organisation de la visite du port et l'ensemble des participants pour leur présence.

Il rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

SYNTHESE DU DOSSIER

1. INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

La commune de Cavalaire-sur-Mer envisage de réaliser des travaux conséquents pour réaménager le port tant sur le plan d'eau que pour ses aménagements terrestres. Sur le plan nautique, il s'agit en effet de réunir les 2 bassins constitués par les ports publics et privés. La création d'un seul port, suite à la fin de la concession du port privé le 31 décembre 2017, va permettre d'optimiser la gestion, les accès et l'interface avec les usagers. Les modifications envisagées doivent permettre aussi d'accueillir des unités plus grandes en adéquation avec l'évolution du marché de la plaisance, le port ne pouvant actuellement accueillir des unités supérieures à 21 mètres actuellement hormis la navette à passagers (22 m).

2. PRESENTATION DU PROJET

Le projet est présenté en séance par M. Savigny et Mme Guidoni, de la société Corinthe Ingénierie, bureau d'étude agissant pour la mairie de Cavalaire-sur-Mer. M. Quirouard-Frileuse, directeur du domaine portuaire, apporte les compléments d'informations nécessaires s'agissant des manœuvres portuaires.

Concernant le plan d'eau, il s'agit essentiellement de réunir les bassins Est et Ouest, respectivement port privé et port public. Ce réaménagement conduit à la condamnation de la passe d'accès au port public par le prolongement du quai Patrice Martin, et à la suppression du quai Marc Pajot, séparant actuellement les deux ports. Ces travaux conduiront à une redistribution des places avec l'ajout de nouveaux quais et pontons, ce qui permettra d'accueillir davantage d'unités plus longues et plus larges, et notamment la grande plaisance (longueur supérieure ou égale à 24 m) : création de 5 places supplémentaires pour les unités jusqu'à 21 m (18 au lieu de 13) création de 6 places pour celles jusqu'à 24 m et 4 places pour celles jusqu'à 30 m.

La capitainerie sera déplacée à proximité de la zone d'activités nautiques (chantier naval, aire de carénage, calle de mise à l'eau, zone commerciale dédiée) avec une vue sur l'ensemble du port, des passes et des accès. La calle de mise à l'eau sera repositionnée au fond du port, à l'écart de la circulation urbaine. L'ensemble de la zone d'activité nautique sera clôturée afin de limiter les risques d'interaction avec les personnes étrangères au port. Les abords du port seront réaménagés.

Les travaux sont programmés de fin 2017 à début 2019, en 2 étapes, la seconde étape incluant les travaux en partie maritime.

3. SYNTHESE DES DEBATS

Les débats ont porté en particulier sur les points suivants :

3.1. En phase de travaux

- le balisage évolutif des zones de travaux : zone de construction de la digue prolongeant le quai Patrice Martin, quais en fond de port, zone de destruction du quai Marc Pajot ;
- la rédaction d'un arrêté municipal pour contrôler la navigation dans le port lors des travaux ;
- l'importance de l'information nautique et l'obligation de la communication des résultats des mesures géophysiques vers le Shom ;

3.2. En exploitation

- la conservation d'une largeur de passe suffisante (50 m) et comparable à celle de la passe d'accès au port public, accueillant jusqu'à maintenant davantage de grosses unités que le port privé ;

- la possibilité de manœuvrer les plus grosses unités devant le quai Patrice Martin où l'espace d'évitage sera suffisant ;
- la réfection et l'organisation des réseaux, dont celui des bornes à incendie revu avec le SDIS ;
- la protection du port face à la houle qui sera encore accrue avec la fermeture de la passe du port public ;
- la mise en place d'un système favorisant la circulation de l'eau dans les différentes parties du futur bassin pour éviter la stagnation de celle-ci ;
- les règles de circulation des grandes unités dans le port, avec déclaration avant arrivée ou départ, et la présence d'embarcations de lamanage pour aider à la manœuvre et contrôler le flux d'accès à la station d'avitaillement aux heures de pointe ;
- la possibilité d'abriter la navette à passagers à l'intérieur du port en cas de mauvais temps ;
- la faiblesse du risque UXO compte tenu des travaux déjà faits lors de la construction des ports privé et public, et des études menées mettant en avant aucun résultat douteux ;

3.3. Evolution du balisage

- le déplacement du feu tribord sur le quai Patrice Martin modifié en adoptant un rythme similaire au feu bâbord de l'extrémité de la jetée Est ;
- la suppression de la cardinale Nord sur l'épi séparant les passes Est et Ouest ;
- le changement de rythme du feu bâbord marquant l'extrémité de l'épi de la jetée Est pour adopter un rythme scintillant continu ;
- la nécessité de signaler de nuit les angles du quai d'avitaillement, d'autant plus nécessaire compte tenu de l'augmentation prévisible du trafic dès lors qu'il n'y aura plus qu'une seule passe.

4. TOUR DE TABLE

Le tour de table met en évidence la concertation importante qui a eu lieu lors de l'élaboration de ce projet.

M. Fuzier Perrin expose l'importance d'associer l'école de voile au port pour la formation des plaisanciers et la concertation nécessaire pour la bonne gestion des nombreuses activités présentes sur le port.

M. Buschiazzo souligne l'amélioration des conditions de travail des pêcheurs apportées par le projet.

M. Huc apprécie la position du poste proposé aux vedettes à passagers.

M. Quirouard-Frileuse rappelle le soin pris pour faire coexister toutes les activités nautiques au niveau du futur port.

M. Grimal explique comment la nouvelle configuration du port sera bénéfique à l'usage de celui-ci : 1 seule passe, 1 seule organisation pour gérer le port, 1 pilotine à poste pour le contrôle des flux, 1 nouvelle capitainerie disposant d'une meilleure visibilité pour superviser l'activité, davantage de places pour accueillir des visiteurs et l'amélioration des dispositions pour lutter contre les pollutions. Etant patron de la station SNSM, M. Grimal souligne aussi une nouvelle position de la vedette SNSM plus rapidement accessible et la mise à disposition d'un local à proximité.

M. Savigny rappelle que ce projet est le résultat effectivement de la concertation avec tous les usagers du port et qu'il se fait sur la base d'un équilibre budgétaire.

M. Leonelli précise l'importance du port pour la ville de Cavalaire, de concilier au mieux l'ensemble des besoins des différents usagers et la nécessité de se projeter dans le futur pour conserver ce rôle dans le développement de la ville.

M. Vecchi ajoute que le projet s'appuie sur une équipe portuaire expérimentée et que la concertation se poursuit avec le comité de concertation.

M. Loisel exprime sa confiance dans le projet, du fait notamment de la concertation qui a déjà eu lieu.

Mme Le Vey-Maire se fait confirmer les moyens disponibles pour la lutte antipollution (barrage léger présent au niveau du port et existence de dispositifs d'arrimage de barrages lourds).

Le président remercie l'ensemble des personnes pour leur participation active au débat et invite les membres de la commission à délibérer.

5. CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le vendredi 15 décembre 2017 pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port de Cavalaire-sur-Mer, tel que décrit par le présent procès-verbal.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- En phase de travaux :
 - diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage transitoire associé ainsi que les conditions de navigation dans le port ;
 - diffuser par la capitainerie sur VHF 9 les réserves engageant les passes d'entrée du port ;
 - prendre un arrêté municipal créant une zone d'exclusion autour des travaux et mentionnant la mise en place d'un balisage transitoire matérialisant la zone des travaux de jour comme de nuit, notamment les passes d'entrée ;
- En phase d'exploitation :
 - assurer la gestion du flux d'entrée et de sortie du port en saison estivale, aux heures de pointe, par la capitainerie par VHF et avec la présence d'une embarcation du port ;
 - déplacer le feu tribord à l'extrémité du quai Patrice Martin, adopter un rythme identique à celui du feu bâbord (2 éclats (6s)) et une portée de 4 M, en prévoyant l'alimentation en énergie et un accès sécurisé pour l'exploitation ;
 - conserver le feu de l'épi de la jetée Est et adopter un rythme scintillant continu ;
 - éclairer les angles du quai de la station d'avitaillement ;
 - étudier la possibilité d'apposer une peinture réfléchissante sur le quai de la station d'avitaillement et le quai de travail de l'épi de la jetée Est ;
- Mesures géophysiques : en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- Information nautique : pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

JS

ALN

MB

LFP

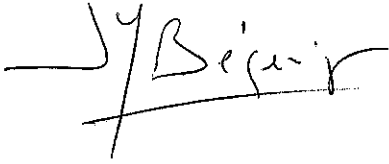
OR

BP

JH

CG

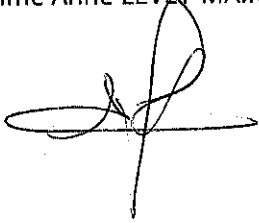
Le président, par suppléance
M. Jean-Yves BEQUIGNON



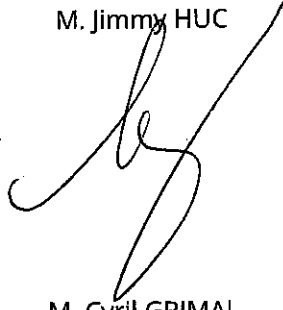
Le secrétaire
M. Olivier PARVILLERS

Les membres

Mme Anne LEVEY-MAIRE



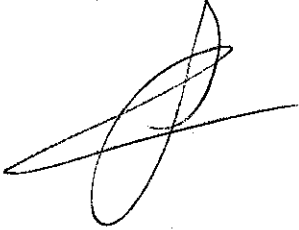
M. Jimmy HUC



M. Philippe BUSCHIAZZO



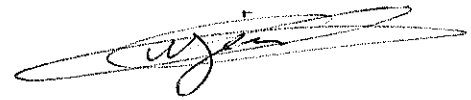
M. Mohamed BELADEM



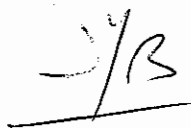
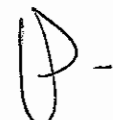

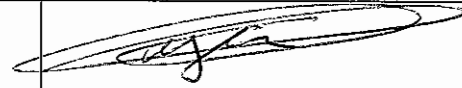
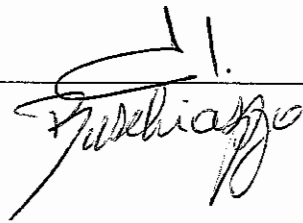
M. Cyril GRIMAL

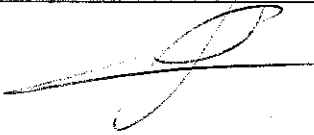
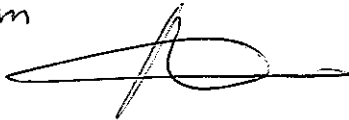
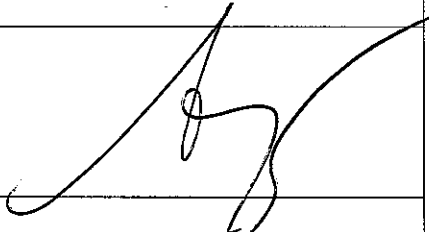
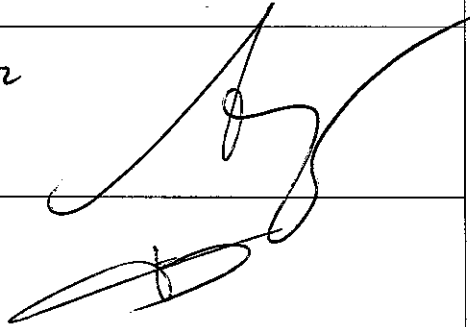
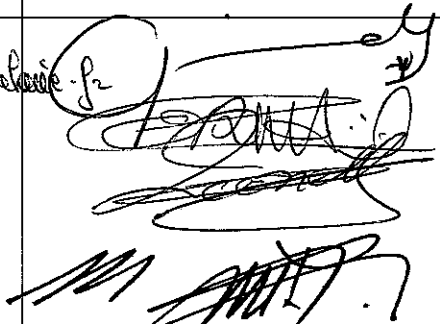



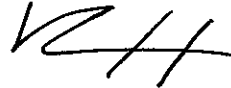
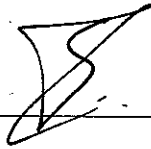
M. Loïc FUZIER PERRIN



Feuille de présence de la Grande commission nautique du vendredi 15 décembre 2017
concernant le projet d'aménagement du port de Cavalaire-sur-Mer

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau (R) Jean-Yves BEQUIGON, président de la GCN par suppléance	jean-yves.bequignon@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	parville@shom.fr	
DDTM 83	Mme l'APAM Anne LEVEY-MAIRE A1AM <i>Dne adjointe chef de service affaires nautiques et portuaires</i>	anne.levy-maire@var.gouv.fr	
Représentant les plaisanciers	M. Loïc FUZIER PERRIN 0622254775 M. Michel LOISEL	msthe121@yahoo.fr ycc83@orange.fr M. Loisel, expert@orange.fr	
Représentant les Pêcheurs professionnels	M. Philippe BUSCHIAZZO M. Sébastien MORTIER <i>abs.</i>	CHRISTELLE.MARIN 6783@ LAPOSTE.NET	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentant les professionnels pratiquant des activités nautiques	M. Mohamed BELADEM M. Cédric CARRERE abs	epelan83@orange.fr	
Représentant le concessionnaire	M. Cyril GRIMAL M. Serge MIGNARD abs	cyril.grimal@port-cavalaire.com	
Représentant la marine de commerce	M. Jimmy HUC M. Pierre RIO abs	exploitation@vedettesilesdor.fr	
Subdivision des Phares et Balises de la DIRM MED	M. MAZUIER Nicolas	nicolas.mazurier@developpement-durable.gouv.fr	
Mairie de Cavalaire-sur-Mer	QUIROUARD-ERILENSK Marc-Etienne CORNA OLIVIER Leonelli Philippe VECCHI Patrice	port@cavalaire.fr et Adjoint Olivier.corna@cavalaire.fr Philippe.lemeire@cavalaire.fr DBS patrice.vecchi@cavalaire.fr	

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Port de Cavalaire-sur-Mer			
Corinthe. Ingénierie	PANNACCI JM. Consultant	jean.michel.pannacci@corinthe-ing.com	
CORINTHE INGENIERIE	GUIDONI Naud chargé d'études	naud.guidoni@corinthe-ing.com	gk.
Service technique cavalaire	Charnay Vincent Ingénieur travaux	vincent.charnay@cavalaire.fr	
CORINTHE ING. PANDATARE SPT.	SANGNY Etienne Director technique	etienne.sangny@corinthe-ing.fr	
DDTM 83	PITON Sophie Elin-administrateur des affaires maritimes		